sentant de l'empereur de Chine, quittera Londres lundi pour Pékin.

LES DESORDRES EN PROVINCE

Je vous ai télégraphié, hier, que dans certaines parties du pays, la décision prise par les autorités locales de supprimer les fêtes préparées a été accueillie par des démonstrations hostiles. Une dépêche de Watford, dans le Hertfordshire, fait savoir que des désordres s'y sont produits hier soir, à cause du renvoi des fêtes du couronnement.

Un millier d'émeutiers se sont réunis dans la ville ; ils ont allumé le feu de joie qu'on avait préparé ; ils ont brisé les vitres de la maison du président du conseil municipal qui, auprès des mécontents, était responsable du renvoi des fêtes. Ils ont mis à sac une boutique et se sont enfin dispersés après avoir célébré le jour du couronnement de cette façon peu [illegible].

Une trentaine de personnes ont été mises en état d'arrestation.

ON NE REND PAS L'ARGENT

On se rappelle qu'on avait l'intention de donner aux assistants, après la cérémonie du couronnement, un déjeuner dans le palais de Westminster.

Quelques centaines de membres de la Chambre des communes avaient déjà versé les quinze francs de ce déjeuner pour y avoir leur place réservée. La commission de la Chambre des communes qui s'occupe de tout ce qui concerne le restaurant, le fumoir et le reste du palais de Westminster, a fait savoir qu'elle ne peut pas rendre l'argent. Ceux qui ont déjà payé seront autorisés à prendre des repas à la Chambre jusqu'à concurrence de leurs quinze francs.

Les restaurants de la Chambre étaient combles hier et aujourd'hui ; il était très difficile de trouver places, ce qui arrive rarement et cela montre que MM. les députés anglais [illegible] pas à dépenser leur argent inutilement.

L'Affaire HUMBERT - CRAWFORD

LE COFFRE-FORT DES HUMBERT

Paris, 25 juin. — Le fameux coffre-fort aux deux millions imaginaires a quitté l'hôtel de la rue de la Grande-Armée. Ce ne fut pas une mince opération. On dut installer un échafaudage qui montait jusqu'au troisième étage. Des midi, une foule d'instant en instant accrue, se rassemblait autour de l'hôtel, attirée par ces préparatifs insolites.

Une dizaine d'ouvriers, juchés sur l'échafaudage, s'évertuent à installer des câbles et à manœuvrer des treuils. Il fait chaud et la manœuvre est pénible. Enfin, vers cinq heures, par la fenêtre ouverte apparaît la masse impossante du coffre-fort.

Plus de cinq mille personnes se pressent en ce moment dans la rue. Une immense acclamation salue l'objet de tant d'illusions et de tant de déceptions. Autour de nous, nous entendons des réflexions les plus étranges et les plus discordantes, celles-ci, entre autres, dont nous garantissons l'authenticité :

— Voyez donc ! Il y a un double fond ! Je le savais bien, moi, que le meuble ne pouvait être vide. C'était impossible ; j'ai vu les valeurs.

Celui-ci est le croyant obstiné qui a gardé jusqu'au bout sa foi entière ? Il espère, sans doute, que le double fond mystérieux va s'ouvrir et qu'on y trouvera les cent millions.

Peut-être, à la vente du coffre-fort, espère-t-il en rendre acquéreur et posséder seul le fabuleux trésor ? Il y aura, en ce cas, un compétiteur redoutable : il paraît, en effet, qu'un Américain a écrit, il y a quelques jours, à M. Leydet, offrant au magistrat 500.000 fr. du coffre-fort. Mais cet Américain est peut-être un fumiste : les Américains fumistes ne manquent pas dans l'affaire Humbert-Crawford.

Cependant, lentement, très lentement, comme il convient aux choses magistrales, le coffre descend. Il pèse 2.500 kilos, et sa hauteur est de un mètre quatre-vingt-sept. Les cent millions y eussent été en sûreté..., s'ils y avaient été.

Les secrétaires de MM. Bonneau et Vacher, syndics ; M. Baudin, secrétaire du juge de paix, et le gardien des scellés assistaient à l'opération, que Mme Paraire suivait avec beaucoup d'intérêt.

A six heures, la foule se disperse. Tout est terminé. Le coffre-fort a été emporté à l'hôtel Drouot, où il sera vendu le 1er juillet.

PERQUISITIONS AU HAVRE

Le Havre, 28 juin. — En vertu d'une commission rogatoire de M. Leydet, M. d'Heucqueville, juge d'instruction au Havre, a procédé en présence de Mme Parmentier, à l'ouverture d'un coffre-fort loué au Comptoir d'Escompte au Havre par Me Parmentier, pour rechercher si des documents intéressant l'affaire Humbert ne s'y trouvaient pas renfermés.

M. d'Heucqueville a trouvé des valeurs, mais aucun document.

VENTE DES BIJOUX

Paris, 28 juin. — Nous avons parlé d'une créance de 17 millions de bijoux remise à M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires par un des fournisseurs de Mme Humbert, M. Boulina.

Il ne faut point en conclure que tous ces bijoux ont été retrouvés et saisis, et qu'ils figurent dans la collection mise en vente hier à la galerie Georges Petit.

La vacation était assez importante pour que les commissaires-priseurs aient cru devoir la scinder en deux séances. Celle de l'après-midi a produit 123.400 francs.

Tous les marchands de diamants et de perles fines connus étaient là et ont suivi avec attention les enchères ; quelques chiffres démontrent que, malgré tout, les prix sont soutenus. Un collier de six rangs de perles fines formant lambrequins, séparés par six appliques en or ciselé et scarabées sculptés en pierres de couleur, s'est adjugé 10.910 francs.

Les belles perles semblent d'ailleurs faire prime sur le marché.

Trois perles baroques, montées en parures de chemise, se sont vendues 5.000 francs : vingt-cinq perles rondes et blanches d'Orient 3.910 fr. ; un autre lot de trois grosses perles d'Orient est monté jusqu'à 15.000 fr. !

Le clou de la vente a été constitué par une simple épingle de cravate en or et perle-bouton, adjugée à 22.900 francs. Avec les frais, cela représente une perle de 25.000 fr. !

Les diamants ne sont point dédaignés, non plus que les émeraudes.

Les amateurs ont poussé jusqu'à 15.400 fr. une broche en forme de croix de Saint-André dont la pierre centrale était une magnifique émeraude.

Trois gros brillants dits « navettes », réunis en broche, se sont vendus 7.000 fr. Une autre broche, constituée par un énorme diamant jaune, a été adjugée 10.505 fr.

Le chronomètre de Frédéric Humbert, une belle pièce compliquée de cadrans, indiquant les secondes, les jours, les mois, les quantièmes et les phases de la lune, a été vendu 1.000 fr.

La vente du soir a été assez bonne.

Cette vacation nocturne a produit exactement 23.680 fr.

Une lettre de M. Delacherie

AU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Delacherie, l'agent d'affaires inculpé arrêté, puis remis en liberté dans les circonstances que l'on sait, vient d'adresser au ministre de la Justice, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le 9 mai, on découvrait que le coffre-fort des Humbert ne renfermait pas les 40 millions qu'on avait supposé, d'après leurs affirmations, celles de M. du Buit, leur avocat, celles de Me Poulmet, avocat des adversaires, affirmations consacrées par les jugements rendus devant toutes les juridictions depuis 20 ans, et reflétées à l'appui du crédit alors immense des banques établissant d'abord, puis maintenant, le montant de la succession, la bienfaisance, la fortune du gage, la résistance des adversaires, justifiant ainsi la mise de fonds faite par les Humbert.

Dans l'espoir de tous ceux qui avaient commis [illegible] jugements, et des jugements qui en avaient été la conséquence, il semblait que tous les allégués, tous les actes qui étaient appuyés par les [illegible] produits devaient rester [illegible] par les [illegible] de tous leurs jugements.

Il y avait encore l'attestation des avoués des Crawford, MM. Auzoux et Parmentier, qui certifiaient avoir remboursé le revenu du dernier trimestre, soit environ une centaine de mille francs revenant à M. Humbert, pour son trimestre de rentes, [illegible] la vente des consolidés séquestrés.

Il n'était pas jusqu'à la dénonciation de Me Worms-Klotz, avocat du corps d'une juridiction, qui leur donnait plus de force. En effet, devenu président du Conseil, il apparaissait que si sa dénonciation avait été fondée, il avait le devoir de le faire, et qu'il ne l'avait pas fait. Il avait le devoir de le faire, et qu'il ne l'avait pas fait. Il avait le devoir de Monsieur le Premier Ministre dénoncé les escrocs plus de force que jamais.

Des preuves décisives plus haut, j'ai recherché des capitalistes pour lutter contre les Crawford, les engageant à se rendre sur place avec leurs conseils. Tous furent convaincus.

Ma situation personnelle était telle que les socialistes mon sort à ceux de mes clients, allant jusqu'à hypothéquer ma maison, me payant des peranées et repliquant mon argent dans l'affaire dont je suis créancier pour 1.000 mille francs.

Quand les ordres de perquisitionner parvinrent à Lille, MM. X... m'avaient relevé contre moi, la prudence s'imposait. Il en fut rien et le 23 mai, avec une mise en scène aussi absurde que grotesque, 20 agents envahissaient ma maison pendant que des cordons d'agents gardaient les extrémités de la rue et provoquaient un scandale.

Après m'avoir interrogé comme témoin et constaté que je ne m'étonnais pas de cette perquisition, je fus conduit à la Maison d'arrêt et relâché, après avoir été écroué 10 minutes. Tout semblait terminé, d'autant plus que j'avais spontanément offert de laisser dépouiller, dans ma présence, les papiers saisis.

Mais sans preuves on fit télégraphier que j'allais fuir.

L'examen des 3.000 pièces saisies par M. Leydet, dans lesquelles il n'a rien trouvé contre moi, les attestations de mes clients, démontrent que je n'avais aucun intérêt à laisser croire par ma fuite à une culpabilité qui n'existait pas. Cette infamie amena une deuxième arrestation et comme je protestais arrivant à Paris, il me fut répondu que la police de Lille refusait de répondre de ma personne (c'était un avis qu'elle n'était pas à hauteur de sa mission). Je minimisai cette insinuation de la dépêche.

Il n'apparaît pas, Monsieur le Ministre, que le fait d'avoir loyalement collaboré avec les magistrats à l'existence d'une succession qui n'était pas mystérieuse, puisqu'elle s'étalait au grand jour de la procédure devant toutes les juridictions depuis 20 ans, et d'avoir engagé des capitalistes à étudier l'affaire avec leurs conseils soit de nature à justifier une arrestation, d'autant plus que mes prétendues victimes ne se plaignaient pas et qu'au contraire elles m'ont toutes apporté le témoignage de leur conviction en ma loyauté. La justice, en la personne de Monsieur le chef de la Sûreté de Lille, n'a trouvé qu'un reproche à m'adresser, c'est l'importance des capitaux procurés. Cela pouvait prouver que j'étais un négociateur actif et intelligent, mais non un escroc.

Il ne fallait pas un grand effort d'imagination pour se convaincre qu'il était très dangereux pour les Humbert de me retirer ma conviction, c'était porter préjudice aux résultats de mes négociations et cela ne pouvait amener qu'une dénonciation ou des exigences considérables ; puisque je ne pouvais rendre aucun service dans cette affaire existant depuis 14 ans et dans laquelle il fallait des connaissances très approfondies des roueries de la procédure.

Deux jours avant l'ouverture du coffre-fort, les Humbert brûlaient leurs papiers ce qui me donna l'éveil et devait aussi ouvrir les yeux de la police qui, le lendemain, laissait s'échapper les Humbert, sans qu'on cherche même à savoir la direction qu'ils prenaient, ce qui faciliterait les recherches actuelles.

Dans ces conditions avait-on le droit de m'arrêter deux fois, de me déshonorer, de me faire subir une détention de 17 jours, détention si peu justifiée, accompagnée des souffrances terribles qui terrassent un homme loyal injustement soupçonné, et de rendre difficile, si ce n'est impossible, mon entrée en fonction dans une nouvelle situation que j'avais trouvée, situation si nécessaire à ma famille. Ce serait méconnaître les principes de liberté et je viens avec confiance réclamer justice.

M. Delacherie à l'Instruction

Paris, 28 juin. — M. Delacherie est venu aujourd'hui trouver le juge d'instruction pour lui demander de vouloir bien rendre une ordonnance de non-lieu en sa faveur. Il a dit que tant qu'il serait dans la situation où il se trouve actuellement, il lui serait impossible de trouver une situation.

M. Leydet lui a déclaré qu'il lui était impossible de rendre cette ordonnance de non-lieu, tant que l'affaire ne serait pas terminée.

M. Leydet a profité de la présence de M. Delacherie à Paris pour l'interroger. Il lui a demandé quelle était la personne qui avait pu servir de conseil à Mme Humbert. M. Delacherie a répondu que ce ne pouvait être que son beau-père, l'ancien ministre. Tant que M. Gustave Humbert a vécu tout a marché à merveille, mais après sa mort on dut recourir à des moyens quelconques.

M. Delacherie a déclaré que tous les intermédiaires avaient été trompés comme lui et que les seuls coupables étaient les magistrats qui ne se sont jamais inquiétés de l'exactitude et de la valeur du testament.

LA CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Paris, 28 juin. — Les créanciers de la Caisse générale des familles sont convoqués pour le 10 juillet prochain, au Trocadéro, à une heure de l'après-midi.

Cette réunion sera présidée par le juge commissaire. Elle a pour but : 1. l'examen de la situation de la Société débitrice ; 2. la nomination du liquidateur définitif.

Il sera également discuté de l'utilité d'élire immédiatement un ou deux contrôleurs, choisis parmi les créanciers.

Ceux-ci peuvent, dès à présent, déposer chez le liquidateur judiciaire ou au greffe du tribunal, contre récépissé, leurs titres de créances, qui doivent être accompagnés d'un bordereau sur papier libre, daté et signé.

Pour cette réunion, les créanciers peuvent se faire représenter par des mandataires et leur transmettre, à cet effet, un pouvoir sous seing privé sur timbre de 0 fr. 60.

Ce pouvoir devra être visé au greffe et enregistré avant d'être présenté à l'assemblée.

La révolution au Venezuela

New-York, 28 juin. — On télégraphie de Willenstad (Curaçao), qu'un train transportant Mme Bowen, la femme du ministre américain, M. Ayala, ministre d'Espagne, et sa femme, ainsi que d'autres personnalités étrangères, qui se rendaient de Caracas à la Guayra, pour déjeuner à bord du vaisseau, fut arrêté à peu de distance de la capitale, par une bande d'insurgés.

Après un entretien avec les révolutionnaires, M. William Russell, secrétaire de la légation américaine, obtint que le train continuât sa route vers la Guayra, avec tous les voyageurs étrangers, parmi lesquels se trouvaient six officiers américains.

Les révolutionnaires arrêtèrent plusieurs officiers du président Castro et s'emparèrent des importants documents qu'ils emportaient avec eux.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 28 juin. — La Chambre vient d'être saisie de la proposition de loi que le Sénat a votée au cours de cette session sur le placement des ouvriers et employés et qui comporte des modifications au texte précédemment adopté au Palais-Bourbon.

En voici l'économie :

Nul ne peut tenu un bureau payant sans une autorisation du maire. Tous autres bureaux, — ceux des municipalités, des syndicats, des mutualités, etc., sont exempts de cette autorisation.

Dans chaque commune, un registre constatant les offres d'emplois et les demandes de travail sera ouvert gratuitement à la mairie.

Les bureaux payants sont placés sous le contrôle de la municipalité qui règle leurs tarifs.

La perception d'un droit d'inscription préalable est interdite ; les droits de placement ne sont dus qu'après un placement réellement effectué.

Enfin, la proposition comporte pour les infractions des sanctions de prison et d'amende.

La sténographie dans l'armée

UN DISCOURS DU GENERAL ANDRE

Paris, 28 juin. — Le général André, ministre de la guerre, vient de présider au Trocadéro, la distribution des récompenses de l'*Association sténographique unitaire*.

A cette occasion, le ministre a prononcé un discours dont nous détachons les passages suivants :

« Depuis deux ans, je suis attentif aux progrès et à la marche de vos études ; depuis deux ans, j'ai pu constater que des méthodes différentes les unes des autres partageaient le monde de la sténographie, mais je viens de constater, et je tiens à le dire ici (car, pour tout ce qui concerne mon département, c'est la règle que j'appliquerai), la méthode Prévost-Delaunay a fait des preuves telles que nous devons la considérer comme la véritable méthode de sténographie (Applaudissements).

Je le sais parfaitement, cette méthode exige de la part des élèves des études plus dures, plus difficiles et plus longues. Mais toutes les sciences de ce monde sont soumises aux mêmes conditions, et c'est précisément parce que cette science, ou plus exactement cette méthode Prévost-Delaunay, demande de la part des élèves une plus grande assiduité et une plus longue durée d'études, qu'elle se montre en réalité infiniment plus féconde que les autres. Je ne crains pas de l'affirmer : si une sorte d'anarchie a régné jusqu'à ce moment dans l'enseignement de la sténographie, cette anarchie était nécessaire ; il fallait que les différentes méthodes entrassent en comparaison les unes avec les autres ; mais l'expérience a prononcé, et la méthode qui permet au premier venu d'entre vous de relire rapidement et facilement ce qui a été écrit par un de ses condisciples, a, par le fait même, une supériorité marquée sur toutes les autres, et c'est à celle-là que se rallie absolument le Ministre de la Guerre. (Vifs applaudissements).

Dans l'Empire du knout

Une circulaire secrète de M. de Witte

Berlin, 28 juin. — Le « Vorwaerts » publie le texte d'une circulaire secrète que le ministre des finances russe, M. de Witte, a adressée à tous les inspecteurs des fabriques. Les inspecteurs sont invités à faire des rapports sur ce qui se trame dans le monde ouvrier et de prévenir les autorités militaires et civiles aussitôt qu'ils remarqueront quelques symptômes précurseurs des désordres.

Faits Divers

HORS RÉGION

L'EXPLOSION de MADRID

Madrid, 28 juin. — Par suite de la panique occasionnée par l'explosion de la poudrière de Carabanchel, un malade en traitement à l'hôpital s'est jeté par la fenêtre et s'est blessé grièvement.

La sentinelle de la poudrière n'a eu aucun mal, bien que l'édifice ait été complètement détruit.

Plusieurs personnes se trouvant dans un rayon d'un kilomètre ont été blessées. Des poteaux télégraphiques ont été lancés à trois cents mètres de distance.

La poudrière du camp de Carabanchel a entièrement disparu.

Le sol est couvert de fragments de dynamite, de poudre sans fumée et d'une poussière rouge.

Une grande poudrière située non loin de la petite qui a fait explosion est très endommagée. Le génie est occupé à enlever les toits effondrés. Cette opération est menée avec précaution, car, si la grande poudrière faisait explosion, ce serait une catastrophe effrayante, ce bâtiment contenant 13,000 kilos de poudre.

L'église de Carabanchel a subi des dégâts très sérieux. Presque toutes les maisons de Carabanchel sont lézardées. Un petit atelier appartenant à la maison Krupp a été détruit.

Les autorités disent qu'il y a eu deux morts et vingt-cinq blessés, mais on croit que le nombre des victimes est plus considérable.

HORRIBLE INFANTICIDE

Anvers, 28 juin. — A Wyneghem-lez-Anvers, on a trouvé dans un fossé le cadavre d'un enfant horriblement mutilé. La tête était en partie tranchée.

Marie Olen, d'Anvers, femme de mœurs légères, a reconnu que le corps était celui de son enfant. Elle a été arrêtée sous l'inculpation d'infanticide. Une seconde arrestation est imminente.

Une poupée vivante

New-York, 28 juin. — L'Amérique est le pays de tous les records, ceux de l'énorme, du colossal, du démesuré aussi bien que ceux de l'infiniment petit.

Dans le dernier genre, nous devons faire place à part à Mlle Clelia Margaret Peck, un bébé phénomène, né dernièrement à Bridgeport, dans l'Etat de Connecticut, dont tous les journaux médicaux et autres, du nouveau-monde, s'occupent en ce moment.

C'est, en effet, le plus petit rejeton de l'espèce humaine qui ait jamais vécu. Il faut dire que ce minuscule bébé n'a encore qu'un mois ; mais, malgré son exiguïté, les spécialistes estiment qu'en raison de sa bonne constitution, il pourra parfaitement vivre et se développer.

A sa naissance, qui a eu lieu dans des conditions tout à fait normales Mlle C.-M. Peck pesait 295 grammes et mesurait 28 centimètres. On eût dit une véritable poupée en chair et en os, d'autant plus qu'elle est venue au monde avec des cheveux.

Aujourd'hui, elle pèse 450 grammes et continue à bien têter, à bien dormir et à bien fonctionner.

UNE VICTIME DU MILITARISME

Châlons-sur-Marne, 27 juin. — Dimanche dernier, le lieutenant Rinekenbach du 6e d'infanterie, de service au cirque, ordonna au maréchal des logis fourrier Philibert, du 15e chasseurs, de quitter la stalle que ce sous-officier occupait, sous prétexte qu'elle était réservée aux officiers.

M. Hubert, clerc de notaire et officier de réserve, prit fait et cause pour son ami Philibert, à côté de qui il se trouvait assis.

Le lieutenant a envoyé ses témoins à M. Hubert qui a refusé de se battre et lui a adressé ses excuses.

Le procès verbal a été rendu public.

A la suite de cet incident, le maréchal des logis fourrier Philibert a été cassé. La nuit dernière, il s'est tué d'un coup de revolver.

Originaire de Châlons-sur-Marne, le fourrier était âgé de 21 ans et employé à la trésorerie générale avant de s'engager.

Les obsèques auront lieu demain.

DANS LA RÉGION

Cambriolage à l'usine Blondet

A MOUVAUX

Tentative d'effraction du coffre-fort. — Les voleurs surpris.

Les cambrioleurs ont opéré dans la nuit de vendredi à samedi à l'usine Blondet et Cie, fabricant de tissus d'ameublement, à Mouvaux.

Vers une heure du matin, M. Rebert, directeur de l'établissement qui habite dans l'usine, fut réveillé brusquement par un bruit insolite.

Il se leva et aperçut, dans les bureaux, cinq individus qui tentaient de fracturer le coffre-fort.

Il tira en l'air un coup de revolver, qui mit en fuite les malandrins.

Ceux-ci, en se sauvant, se faufilèrent le long du mur de la ferme Dupire. M. Rebert qui était descendu par une fenêtre de derrière les aperçut et, dans leur direction tira un second coup de revolver. Aussitôt un autre coup de revolver retentit. Les malfaiteurs venaient de tirer sur M. Rebert. Heureusement celui-ci ne fut pas atteint, mais il dut abandonner sa poursuite.

Dans le bureau, le coffre-fort portait des traces d'effraction. Pour pénétrer dans les bureaux, les cambrioleurs avaient fracturé la porte de l'établissement.

Dans la matinée d'hier, M. Rebert a déposé une plainte entre les mains de M. Proix, commissaire de police, à Tourcoing.

Ce magistrat a ouvert une enquête.

Rappelons qu'il y a deux ans environ, l'usine Blondet fut le théâtre des exploits de malfaiteurs. Sont-ce les mêmes ?

DEUX ARRESTATIONS A TOURCOING

Hier vers deux heures et demie du matin, les agents Leveugle et Lebrun, rencontrèrent rue de Melbourne, deux individus qui leur parurent suspects.

Ils les interrogèrent, et sur leurs explications embarrassées, les amenèrent au bureau central de police, où, fouillés, l'un d'eux fut trouvé porteur d'une forte lime arrangée en pied-de-biche.

Les deux individus ont déclaré se nommer Arthur Deruyck, 17 ans, mécanicien, demeurant à Menin, et Jules Bremeersch, 27 ans, tisserand, domicilié à Halluin.

Le premier fait l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Conduits devant M. Proix, commissaire de police, ils furent mis en présence de M. Rebert, directeur de l'usine Blondet et Cie, à Mouvaux, ce dernier crut reconnaître l'un d'eux comme étant l'un des malfaiteurs qu'il surprit samedi matin dans l'usine.

Bremeerch et Deruyck ont nié énergiquement avoir été à Mouvaux la nuit dernière.

Ils ont été maintenus en état d'arrestation.

Sur la lime que portaient les individus en question, M. Proix a remarqué des traces de couleur identique à celle de la boîte aux lettres fracturée mardi dernier au bureau de l'octroi du Pont de Neuville.

La police continue son enquête.

A L'HOTEL-DE-VILLE DE ROUBAIX

Prochain départ. — M. Motte se retire. — M. Roussel, maire.

D'après des renseignements puisés à bonne source, la séance de vendredi sera probablement la dernière que M. Eugène Motte aura été appelé à présider en sa qualité de chef de l'administration municipale. Le député de l'U. S. et P. est, en effet, décidé à mettre à exécution le projet qu'il a annoncé, de passer la main à un nouveau maire.

Il considère que sa tâche est accomplie et qu'il a fait ce qu'il avait à faire à la Mairie.

Comme il a été annoncé, c'est M. Roussel, conseiller général et municipal, qui sera élu à la place du maire Cosaque. Vendredi, d'ailleurs, quand le représentant de l'Epeule fut désigné pour présider le Conseil, durant l'examen du compte administratif, MM. Rousseau et Noyelle affectaient « spirituellement » d'appeler M. Roussel « M. le maire ».

Cette petite comédie municipale se jouerait dans le courant de juillet.

Accident mortel à la fosse d'Hérin

UN MINEUR ÉCRASÉ PAR UNE BERLINE

Un affreux accident est arrivé dans la nuit de vendredi à samedi à la fosse d'Hérin.

Le nommé Caron François, qui se trouvait à l'accrochage de 500 mètres, s'est trouvé pris entre un convoi de berlines chargées de bois et les buses d'aération.

Le malheureux, qui avait eu la poitrine défoncée, est mort peu après et on ne put remonter qu'un cadavre.

Caron n'avait que 20 ans ; il avait tiré au sort, et allait partir au régiment en novembre.

Le citoyen Hilaire Moreau, délégué-mineur, a commencé aussitôt son enquête.

AUX MIMES DE MARLY

VICTOIRE OUVRIERE

La section syndicale de la fosse St-Saulve, dont le siège vient d'être transféré à l'estaminet Desmarets, faubourg de Lille à Valenciennes, ayant décidé, au cours d'une réunion tenue dimanche dernier dans ce nouveau local, d'envoyer auprès de M. Quarez, directeur des Mines de Marly, une délégation chargée de lui soumettre quelques réclamations.

Une entrevue a eu lieu hier matin de 9 heures à 10 heures et demie entre le Directeur et cinq délégués du syndicat ayant à leur tête le citoyen Descarpentries Auguste, secrétaire de la section syndicale.

Les ouvriers s'étaient plaints que leurs carnets de paye n'indiquaient pas le montant des primes qui leur sont allouées.

Le Directeur a donné satisfaction à la délégation en décidant qu'à l'avenir chaque ouvrier recevrait à la fin de la quinzaine une fiche de paye sur laquelle figurerait d'une part le montant de leur salaire fixe et d'autre part le taux résultant de la prime de 30 0/0 dont les mineurs de la Cie de Marly sont toujours bénéficiaires.

Les délégués ouvriers, après avoir obtenu satisfaction sur quelques réclamations secondaires ont enfin réclamé une indemnité de loyer, la Cie de Marly n'ayant pas d'habitations à bon marché à mettre à la disposition des mineurs qu'elle occupe.

Sur ce point, le Directeur a répondu qu'il ne pouvait trancher la question lui-même, mais il a donné à la délégation la promesse formelle qu'il en saisirait avec avis favorable le Conseil d'administration.

Tout au moins, en accueillant la délégation, le Directeur a donné une bonne leçon de savoir-vivre aux orgueilleux exploiteurs de la Compagnie d'Anzin.

D'autre part, voilà une victoire ouvrière, et ce sans le concours des « Jaunes ».

A toi, Lanoir !

A l'arsenal de Douai

RENVOI D'OUVRIERS

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs de nos confrères, il ne s'agit nullement de congédier la moitié du personnel de l'arsenal de Douai, soit 300 ouvriers.

Depuis longtemps on prévoyait la mesure qui vient d'être prise par le ministre de la guerre et qui consiste à prévenir 150 ouvriers d'avoir à chercher un nouvel emploi d'ici un mois.

On se rappelle que les crédits réclamés par le général André, précisément à l'effet de conserver les effectifs actuels des arsenaux, ont été refusés et par la Chambre et par le Sénat. Et détail notoire, MM. Dubois et Maxime Lecomte ont négligé de prendre part au vote sur ces crédits de l'article 44, sans avoir l'excuse de l'absence par congé. Nous leur en avons déjà fait un grief. Que les ouvriers de l'arsenal de Douai ne l'oublient point, ce qu'ils récoltent aujourd'hui, c'est un peu ce qu'ont semé MM. les sénateurs Dubois et Maxime Lecomte, en dépit de leurs promesses.

De son côté, le général André a fait ce qu'il lui était possible de faire pour atténuer les conséquences de la nécessité où il allait se trouver, de congédier une partie de ses ouvriers, faute de crédits suffisants. Depuis quelque temps il a donné l'ordre de ne remplacer aucun ouvrier qui, pour une raison ou pour une autre, maladie, décès ou limite d'âge, abandonnerait son emploi. Grâce à ces mesures de prévision, le nombre des congédiements à effectuer se trouve un peu moindre et c'est ce qui permet aujourd'hui de ne réduire que de 150 l'effectif de notre arsenal.

Les ouvriers congédiés ont été, ici comme ailleurs, désignés par rang d'ancienneté, c'est-à-dire que ce sont les derniers embauchés qui devront se mettre en quête de nouveaux emplois.

Le ministre avait également pensé, paraît-il, à congédier tous les ouvriers âgés de 60 ans et plus, c'est-à-dire en état d'obtenir la retraite. Mais la circulaire qui vient de parvenir aux commandants de rang pas foi de cet article.

Disons aussi que 50 ouvrières et 25 ouvriers environ, employés à la Cartoucherie de Douai, ont été prévenus de leur prochain renvoi. Tout en déplorant la nécessité dans laquelle se trouve aujourd'hui le ministre et le surcroît de misère qui va encore s'ensuivre, nous tenons à en laisser les responsabilités à ceux qui, de gaieté de cœur, les ont assumées.

Explosion dans une mine

A BULLY-GRENAY

Un ouvrier tué

Jeudi, vers trois heures du soir, l'ouvrier Charles Menut, était occupé à faire sauter des blocs de charbon à l'aide de dynamite. Déjà il avait placé trois cartouches. Comme l'une d'elle ne partait pas, Menut essaya, à plusieurs reprises de l'allumer. Pendant ce laps de temps, la première cartouche fit explosion projetant des pierres qui atteignirent le malheureux ouvrier, le tuant net. Menut qui est âgé de 37 ans, laisse une veuve et cinq enfants en bas-âge.

Tentative d'assassinat

A MERVILLE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un individu s'est introduit, après avoir brisé un carreau pour se livrer passage, dans la chambre à coucher de Mme Vve Régis, âgée de 79 ans, au hameau du Régnier-Leclerc.

Le malfaiteur renversa le lit de la dame et tenta de l'étrangler. Mme Régis, encore solide résista à son agresseur et poussa des cris qui attirèrent sa servante, la fille Harre, âgée de trente ans.

Abandonnannt sa première victime, le malandrin se jeta sur la domestique et lui fit plusieurs blessures, puis effrayé sans doute, il s'esquiva en toute hâte sans avoir pu consommer le double crime qu'il avait prémédité : assassinat et vol.

Le malfaiteur est inconnu des femmes Régis et Harre. Il doit porter au visage des traces d'égratignures que lui a faites la veuve Régis en se défendant.

Les blessures reçues par les victimes de cet attentat ne sont pas fort graves.

ARRESTATION de L'ASSASSIN PRESUMÉ

L'assassin présumé, nommé Eugène Grave

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N° 42

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÉS

PREMIERE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

VIII

Un souper de têtes de mouton

Defives, qui a toujours sur lui tout ce qu'il faut, les bâillonna et les garotta proprement. Puis ainsi ficelés, nous les laissâmes attachés au pied d'un arbre.

La tête qu'ils faisaient quand on alla les délier, au coup de minuit ! C'était plus chouette que Paul et Virginie au Grand-Théâtre.

— Et ils vivaient encore ? fit M. Lescot, revenant sur la demande déjà formulée par Faret.

— Je vous dis que oui, patron, répondit Defives. Pourquoi voulez-vous ?...

— Est-ce qu'on sait jamais, expliqua Bastou.

— Surtout avec des gens comme vous, ajouta Narcisse.

— Qu'est-ce que tu chantes, toi, là-bas. Des gens comme nous...

— Bien sûr, vous avez la manie de frapper, c'est connu. Vous avez bien étranglé une petite, cette nuit-là, un peu plus tard, vous pouvez aussi bien avoir estourbi ces deux là !

— Tu mens, sale pilé, rugit le fraudeur. C'est vrai que nous tapons dur et que vous êtes rudement content de nous trouver quand vous avez besoin de renfort. Vous n'avez pas de « jus », vous autres.

C'est vrai qu'elle est morte, cette grosse dont tu parles; mais je ne l'ai pas étranglée. J'aurais pas voulu. Je la vois encore quand elle est tombée à la renverse, en poussant un cri épouvantable. Elle me regardait doucement, avec ses yeux grands ouverts, tellement qu'on avait dû la pitié, malgré soi.

J'ai descendu quatre douaniers et un gendarme (et l'un était dur à mourir avec ses tripes hors du ventre et sa face à moitié écrasée d'un coup de matraque); mais ça ne m'a pas fait c't effet là.

Est-ce que je sais ce qui lui a pris à cette gamine ? elle a tourné l'œil subito... quelque chose qui a dû lui crever dans le corps.

— Mauvaise affaire, mauvaise affaire! dit M. Lescot, et qu'avez-vous fait du cadavre ?

— Tout ça se passait près d'une pièce d'eau du Bois, là où nous avions rencontré Faret et l'autre employé d'octroi qui se battaient avec cette petite enragée et le type qui l'accompagnait, et que nous avons mis en fuite.

Cette bataille avait occasionné tant de cris que nous craignions de voir arriver du monde.

J'ai jeté le corps dans la mare et nous nous sommes dispersés immédiatement.

— Et nous avons bien fait, dit Faret, car cinq minutes plus tard je tombai sur un ouvrier mécanicien, un nommé Justin Devos, que je vous recommande, et qui venait au secours, et appelait les bateliers, à ce qu'il paraît.

— Je connais cet individu, dit M. Lescot : très dangereux... s'en défier... mais dis-moi, Defives, le cadavre est toujours dans la pièce d'eau ? Il va surnager : quelle affaire désagréable !

— Tranquillisez-vous, directeur. J'ai pas été si bête de l'y laisser, et personne ne le trouvera là où je l'ai « muché ».

— Où ça ? interrogea M. Lescot.

— Vous savez que l'on a fait une tranchée, du côté de la porte du secours de la citadelle. Il y en a bien deux cents mètres de creusés et l'on a déjà remblayé une partie.

Les ouvriers laissent leurs outils dans une petite guérite qui se trouve là, près du fossé. J'ai mis le corps de la petite dans la tranchée, et nous avons recouvert de terre deux mètres de plus.

Il est impossible que les ouvriers s'aperçoivent demain matin qu'on a avancé leur ouvrage pendant la nuit. C'est proprement fait : j'ai été terrassier dans les temps.

Narcisse ne se tenait pas pour battu. Il demanda :

— Et si l'on s'aperçoit de la disparition de la petite. Elle doit avoir des parents, cette gosse. On va mettre dans les journaux qu'elle est disparue. Toutes les commères en parleront.

— Et puis après ? Laisse jaser ces « camanettes ». Avec ça qu'il n'y a pas tous les jours des filles qui « s'en sauvent » de chez leurs parents et qu'on ne retrouve plus.

— Ça ne fait rien, tu peux être connu !

— Surtout si tu me dénonces, mangeur de blanc !

— Assassin! hurla Narcisse.

— Ta peau !

— Elle est à prendre, elle n'est pas à vendre! vociféra « La Légion » en brandissant son couteau.

Ce fut une confusion subite, générale. Chacun poussait des cris. Merchez avait saisi Defives et le maintenait à bras le corps.

— Assez! hurla Faret, impuissant à rétablir l'ordre.

A son tour, Lescot se fâcha. Il eut des menaces terribles, appuya l'employé d'octroi, et finit par ramener un peu de calme.

Cependant la rixe menaçait toujours d'éclater. Les « pilés », plus nombreux, tendaient le poing, insultant les fraudeurs.

Le marchand de métaux, inquiet du tumulte, invita Bouty à descendre pour dire au cabaretier qu'ils avaient à causer de choses sérieuses et qu'il ne fallait les déranger sous aucun prétexte.

Puis, il ordonna à Delvacque de monter la garde près de la porte, fermée au verrou, et d'avertir si quelqu'un montait.

Tant que la porte n'eût pas été fermée et mise sous la surveillance de Delvacque, Victor Faret avait dissimulé sa colère.

A présent qu'il pouvait parler sans crainte, il ne se donna plus la peine de se gêner, et se leva furieux.

Appuyé d'une main sur le dossier de sa chaise, il envoya de l'autre un formidable coup de poing sur la table, en s'écriant :

— Ah! ça! qui est-ce qui commande ici, tas de mauvaises têtes. Je parle aussi bien pour toi, Narcisse, que pour Defives. N. de Dieu !

Je ne veux pas qu'on se f...iche de moi. M. Lescot est le grand chef. Il m'a désigné pour le remplacer, et vous m'avez tous accepté. Si vous ne voulez plus de moi, faut le dire, et je verrai alors ce que j'ai à faire; mais, en attendant, vous m'obéirez.

Très bien! clama M. Lescot sur un ton d'autorité qui contrastait vivement avec